

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DE LA COMMUNE DE LES GRANDES CHAPELLES**

0-0-0-0-0-0-0

Séance du 01 décembre 2022

0-0-0-0-0-0

Nombre de membres :

L'an deux mil vingt-deux, le premier décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Dominique GAMICHON, Maire.

En exercice : 11

Présents : 7

Votants : 8

Date de la convocation :

26 novembre 2022

Présents : Mrs Dominique GAMICHON, Francis LITWIN, Francis COLLET, M. Florian LUTZ, Mmes Jennifer VAIRELLES, Karine MAUVAIS, M. Olivier PETITJEAN

Absents : M. Philippe CRINDAL, Mme Céline DALLEMAGNE, Mme Marine ROSSI a donné son pouvoir à M. Dominique GAMICHON et Norbert-Gérald PITIOT

Date d'affichage :

26 novembre 2022

M. Florian LUTZ a été nommé secrétaire.

**PARCELLE Y60 INDIVISION VAN OVERBEKE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'indivision VAN OVERBEKE demande l'autorisation de partager la parcelle Y60 en plusieurs lots constructibles.

Un certificat d'urbanisme a été demandé en 2002, n° CU1016602B4001 du 12/02/2002, où il avait été précisé que « Afin de respecter le front bâti longeant la voie publique, seule la partie de terrain située à moins de 80 mètres de la voie communale pouvait recevoir une construction à usage d'habitation ».

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, reste sur la décision du certificat d'urbanisme n° CU1016602B4001 et autorise que seule la partie de terrain située à moins de 80 mètres de la voie communale peut recevoir une construction à usage d'habitation.

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture

Le .....

Et publication ou notification

Du .....

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait conforme,

à LES GRANDES CHAPELLES, le 01 décembre 2022

Le Maire,

